

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Absents : 1 Procurations : 3

Date de convocation : 27/02/2023

Date d'affichage : 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Mars, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Arocas Claude, Bouat Yvan, Charalambos Jean-Pierre, Coulet Magali, Delmas Alain, Fiol Richard, Fournier Paulette, Frenehard Anne-Marie, Julian Christian, Thomas Sabine, Vernhettes Michel

Absents : Aubelaud Vanessa

Représentés : Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain, Galliard Jean-François a donné procuration à Fiol Richard, Govignon Virginie a donné procuration à Bouat Yvan.

Objet : Cession à titre gratuit au profit de la Commune

Délibération n° 2023-21

Vu : Suite à la cession entre M.Perrot, Mme Houdin et M.Evrard, il en résulte qu'un procès-verbal de bornage a été réalisé afin de régulariser l'empiètement de la voie communale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Considérant la proposition faite par M. Perrot et Mme Houdin de céder à titre gratuit la parcelle cadastrée section R n° 1144 d'une superficie de 199m² située Route de l'estrade sur la Commune de Nant.

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle afin de régulariser l'empiètement de la voie communale.

Le conseil municipal,

APPROUVE l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée comme suit

Parcelle section R n°1144, d'une surface de 199m² appartenant à M.Perrot et Mme Houdin
étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune de Nant,

Le conseil municipal,

PRECISE qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT

AUTORISE

Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;

Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Accusé de réception en préfecture
012-211201686-20230303-DEL202321_21-DE
Reçu le 07/03/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 06 Mars 2023

Le Secrétaire de séance,
Frénéhard Anne-Marie



Le Maire,
Fiol Richard



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le
Et publication du